



L'ECHO BOISSILLON

N°28 – Mai 2018



Sommaire

Edito	p 2	Nouveau lotissement	p 11
Evénements à venir	p 3	Bornes d'apport volontaire	p 12
Budget 2018 – résultats 2017	p 4	Informations Eco-centres	p 12
Réunion CMJ / CLSH 9 Mai	p 5	Information SIARCE	p 12
Carnaval	p 6	Information Moustique Tigre	p 13
Civisme	p 7	Relais Assistants Maternels	p 14
Justice – dossiers en cours	p 8	Le 2.0	p 14
Justice (suite) – Plan Vigipirate	p 9	Communication CCEJR	p 15
Démontage aire de jeux	p10	Opération Tranquillité Vacances	p 16
Permis vélo CM2	p10	Etat Civil - Urbanisme	p 16
Classe numérique à Boissy	p11	Agenda	p 16



EDITO :

L'arrivée du printemps coïncide dans la vie municipale avec le vote du budget !

Ce dernier a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 19 Avril, sans hausse du taux d'imposition. Fer de lance de la gestion communale, ce budget servira au fonctionnement quotidien de notre village mais aussi et surtout à l'investissement pour des projets en cours et à venir (Détails en page 4).

Dans un temps très court maintenant un projet important pour notre commune et qui nous tenait particulièrement à cœur devrait débuter en Septembre 2018 et s'achever en février 2019. Ce projet pris en charge par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde est la construction d'un bâtiment qui abritera la cantine et le nouveau centre de loisirs. L'implantation de ce projet est prévue à l'arrière de l'école maternelle Niki de St Phalle. Les plans ont été élaborés et le permis de construire devrait être déposé fin mai 2018.

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'avancée de ce projet qui était l'un des plus difficiles à réaliser par l'investissement financier qu'il représentait.

Les grands projets du mandat sont lancés ou sur le point de l'être, et toujours dans l'intérêt général.

Défendre les intérêts d'une petite commune dans un grand territoire, c'est faire connaître les besoins essentiels, tant sur le plan sécuritaire que sur le plan économique, c'est préparer des projets, trouver des modes de financement. Les élus siègent dans différentes instances hors commune dans lesquelles ils ne sont guidés que par une ambition: préserver les intérêts des habitants.

Notre mission est aussi la sauvegarde des espaces et du patrimoine, qui nous amène à prendre des décisions souvent mal acceptées à l'encontre de certains administrés qui ne respectent pas les règles de vie et les règlements qui régissent la commune.

Nous nous devons de préserver et de faire évoluer la vie communale qui nous a été confiée pour 6 années, et c'est dans cet esprit que les élus œuvrent au service de la collectivité.

S. SECHET

Événements à venir

Commémoration à venir

Mardi 8 Mai : Le départ du défilé se fera à 10 heures 30 depuis la cour de la mairie jusqu'au monument aux morts. Après les discours et le dépôt des gerbes, la cérémonie se clôturera par le verre de l'amitié servi dans la salle du conseil.

A.VAUTHIER



Fête patronale

Pour cette nouvelle édition, la commission culture et loisirs a pris la décision de changer le lieu de la fête patronale. Cette année elle se tiendra sur le Parc Loisirs (ancien stade, plan Vigipirate oblige, voir p9) **du Jeudi 10 mai début d'après-midi au Lundi 14 mai fin d'après-midi.**

Le défilé aux lampions aura lieu le **Samedi 12 mai.**

La distribution des lampions se fera à partir de 21 heures à la mairie et le défilé partira de la cour de la mairie à 21 heures 30. Il sera animé et finira par un spectacle de la compagnie NAN ! Compagnie.

A.VAUTHIER

Benne à encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au plateau technique (un justificatif de domicile peut vous être demandé) :

Le 2 Juin 9h-11h et 14h-17h

Le 15 Septembre de 9h à 11h

Le 17 Novembre de 9h à 11h

A noter sur vos tablettes !



Journée de l'environnement

Venez nombreux le **Samedi 2 Juin** prochain pour participer à l'opération Essonne verte Essonne propre.

A partir de 9h à la salle des fêtes, après un café de bienvenue, les volontaires procéderont au ramassage des déchets, notamment sur les chemins et autres parties boisées de la commune.

Un geste pour l'environnement, une fois par an ! D'où l'intérêt de faire preuve de respect de l'environnement au quotidien.

Toujours dans le même esprit, une benne est à disposition sur le plateau technique municipal (rue des champs, voir ci-contre), donc profitez-en pour vous débarrasser des déchets qui vous encombrant.

Pour les produits dangereux, un camion spécifique sera présent ce samedi 2 Juin au même endroit de 14h à 17h.

Merci à vous.

J. ALLEAUME



**Attention !
Centre de Loisirs
de Boissy-le-Cutté
fermé le
9 Mai (voir p5)**

14 Juillet - Feu d'artifice

Une cérémonie est prévue à 10h30 dans la cour de la mairie.

Cette année encore, Boissy le Cutté s'associe avec les communes de Cerny, Lardy et Bouray pour le feu d'artifice du 14 juillet. Il se déroulera au Château de Mesnil sur la commune de Lardy.

A.VAUTHIER



2018 : un budget maîtrisé sans hausse de la fiscalité

En 2018, nous continuerons de subir la baisse des dotations de l'Etat.

Comme ce fut le cas les deux années précédentes, en 2018 le budget sera maîtrisé sans hausse des taux d'imposition, avec le maintien des subventions accordées aux associations et une gestion rigoureuse des deniers publics.

Pour rappel, le budget se compose des recettes et revenus suivants :

- Les impôts locaux
- Les dotations de l'état
- Les revenus divers qui proviennent de la vente de services municipaux payants (location salle, loyers, ...)
- Les emprunts bancaires (étalement des dépenses d'investissements importants sur plusieurs années)

... et des dépenses :

- Les dépenses de fonctionnement qui pourvoient aux besoins de la commune au quotidien : entretien des bâtiments, salaires des employés municipaux, subventions aux associations, ...
- Les dépenses d'investissement (divers aménagements nécessaires à la collectivité et à la préservation du patrimoine...), délibérées lors des conseils municipaux.
- Les dépenses induites par le remboursement des dettes de la commune.

Le budget primitif 2018 a été élaboré dans le respect des objectifs et des priorités de l'action municipale. Il a été voté à l'unanimité par le conseil municipal le 19 Avril 2018.

Le budget de fonctionnement de la commune s'établit à **809.326,35 €** en 2018 alors qu'il était de **985.438,49 €** en 2017.

En 2017, les charges courantes réalisées pour la commune étaient de **706.873,10 €**

Quelques chiffres pour information :

- | | |
|---|---------------------|
| • Charges de personnel : | 441.459,65 € |
| • Charges financières (intérêts des dettes et emprunts) : | 80.008,08 € |
| • Subventions versées aux associations : | 7.400,00 € |
| • Subventions perçues sur les différents dossiers : | 38.727,00 € |

L'investissement s'est maintenu au profit de tous pour **2017** :

- | | |
|--|---------------------|
| • Mise aux normes et réparation du clocher de l'église : | 8.823,20 € |
| • Travaux de rénovation des écoles : | 38.135,06 € |
| • Rénovation de la Salle des fêtes : | 109.136,11 € |
| • Changement des feux tricolores : | 49.665,36 € |
| • Rénovation de trottoirs : | 3.780,00 € |
| • Achat de matériel et outillage : | 32.856,68 € |
| • Démolition des vestiaires : | 13.431,60 € |

Investissements programmés pour 2018 :

- ❖ Mise en sécurité du Chauffage de l'église
- ❖ Equipement d'une classe numérique
- ❖ Installation d'un kiosque au parc Loisirs
- ❖ Mise aux normes PMR des entrées de la Mairie et de la Bibliothèque
- ❖ Jeux de cour pour l'école Anne Frank
- ❖ Fontaine dans la cour de la Mairie - projet du Conseil Municipal Junior

Ces investissements, qui courent pour partie jusqu'en 2019/2020, seront autofinancés et complétés par les diverses demandes de subventions (Dotation des Territoires Ruraux, Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), Contrat Rural ...). Enfin, pour mémoire, le budget eau a été transféré à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde. De plus, la compétence voirie et éclairage public a aussi été transférée depuis Janvier 2018 à la CCEJR ce qui permettra la remise en état du revêtement de certaines voiries communales.



LA COMMISSION FINANCES



Réunion des CMJ

Le samedi 31 mars en matinée, nos Conseillers Municipaux Juniors accueillent leurs homologues de la commune de Baulne. L'initiative partait du maire de Baulne, désireux de nous présenter ses jeunes élus, membres d'un CMJ pour lequel notre commission enfance avait été consultée lors de sa création.

L'heure était donc au débat d'idées, avec présentation des projets respectifs que chacun d'entre eux tentera de mener à terme pour améliorer la vie de leur village.

Mme SECHET et M. BERNARD accompagné de deux de ses adjointes, constataient avec bienveillance et fierté que l'engagement des plus jeunes dans l'action collective n'est pas un vain mot.

F. AUCOULON



À l'occasion de la Journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc quelques fidèles se sont réunis à l'espace du 19 Mars. Un moment de recueillement et de souvenir pour les anciens combattants, les personnalités et les Boissillons présents. Un vin d'honneur a été servi à l'issue de la cérémonie.



**Attention !
Centre de Loisirs
de Boissy le Cutté
fermé le
9 Mai**

→ Journée du mercredi 9 mai 2018

Cette année, le mercredi 9 mai se situant entre deux jours fériés, les inscriptions aux centres de loisirs ne seront pas nombreuses (compte tenu du sondage effectué).

En prévision de ce faible effectif, le centre de loisirs de Boissy-le-Cutté sera fermé, mais un accueil des enfants sera mis en place le matin et le soir pour le départ et le retour en minibus vers le centre de loisirs de Bouray-sur-Juine. (pas de demi-journée possible)

- L'accueil en attente du départ le matin aura lieu de 7h00 à 8h30 à Boissy-le-Cutté
- L'accueil du soir, au retour de Bouray, se tiendra de 17h00 à 19h00 à Boissy-le-Cutté




Carnaval 2018

Quatrième édition du carnaval de printemps organisée par la municipalité sur l'après-midi du samedi 24 mars, qui s'est déroulée une nouvelle fois sous un grand soleil présent tout au long du défilé dans les rues de notre village.

Cette année, les festivités s'affichaient sur le thème de la bande dessinée et du dessin animé, choix de nos Conseillers Municipaux Juniors. Cela laissait donc une grande latitude aux participants, nous gratifiant de superbes déguisements et décorations de chars, toutefois moins nombreux pour ces derniers que lors de l'année précédente.

Qu'à cela ne tienne, nous attendions un peu fébriles l'arrivée des Boissillons qui arrivaient de façon éparse, pour constater au final avec soulagement, une mobilisation relativement importante pour cet événement. Le cortège pouvait enfin démarrer, emmené par trois musiciens, accompagné bien évidemment de nos traditionnelles peluches géantes, animées par des élus.

Nous nous retrouvions ensuite à la salle des fêtes pour les résultats du concours, sous l'office d'un jury composé de Mme le maire, d'un membre du comité des fêtes et de deux conseillers juniors. Chaque participant repartait avec son ensemble de lots à l'issue du vote et pouvait ensuite profiter d'une collation offerte par la mairie.

La commune remercie au passage les entreprises de leur aimable collaboration, pour l'attribution des lots (Carrefour Market la Ferté Alais, Intermarché Itteville, la SICAE et le Parc Naturel Régional du Gâtinais).



F. AUCOULON





Civisme

Avec le retour des beaux jours, Il est toujours bon de rafraîchir les mémoires sur les règles de bon voisinage et de respect de la voie publique.

Nuisances sonores

Tout type de bruit, qu'il soit domestique ou lié à une activité extérieure, ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit. **Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.**

Bruits de chantier, appareils bruyants, outils de bricolage ou de jardinage

Les jours et heures sont réglementés par un Arrêté Municipal (consultable sur le site de la commune).

Tapage nocturne

Entre 22h et 7h du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe. Code pénal : R 623-2.

Règles de jardinage

Jardiner sans brûler

Tout brûlage est strictement interdit : les déchets concernés sont ceux produits par les ménages, issus de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage. Ils ne doivent pas être brûlés mais valorisés par compostage ou transportés en déchèterie. Tout brûlage de divers matériaux est également interdit.

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long des voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Nos amis les animaux

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics.

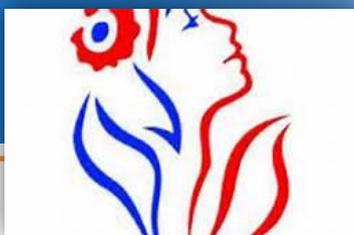
Respecter les lieux publics

Abandonner des déchets

Il est interdit, de déposer ou de jeter des débris sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs, de jeter un papier au sol, de vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou de se débarrasser de ses encombrants dans les bois ou sur des lieux non prévus à cet effet.

...





Civisme (suite)

Limitation de vitesse et stationnement des véhicules

Le non-respect des limitations de vitesse trop souvent constaté dans notre commune, nous impose de rappeler à la prudence et au respect de l'ensemble des utilisateurs de la voie publique. Les zones 30, mais aussi les zones à forte densité de circulation sont des zones qui demandent une vigilance particulière.

Nous avons pu constater quotidiennement des stationnements dits « sauvages » ou de véhicules professionnels qui peuvent représenter un danger par l'obstruction de la visibilité ou le rétrécissement de la voirie pour les véhicules circulants ou pour les piétons.

Nous avons également fait intervenir à plusieurs reprises la police intercommunale, pour des véhicules « ventouses ». Ce type de véhicule, qui stationne sur des places « marquées », mais ne se déplacent jamais en s'octroyant de façon quasi définitive le domaine public. Les places matérialisées sur la voirie ne sont en aucun cas la propriété des riverains. Elles représentent une autorisation intermittente de stationnement sur le domaine public. Les véhicules des riverains doivent être garés autant que possible dans l'enceinte de leur propriété.

S. SECHET

Suivi des dossiers de dépôt de plaintes en cours d'instruction ou clos



« Dérapages volontaires sur la rue des Vallées »

La plainte déposée par la municipalité en Juillet 2016 a été jugée par le Tribunal de Grande Instance d'Evry le 29 juin 2017. Comme cela avait été annoncé dans un précédent Echo Boissillon (Juillet 2017, p7), le tribunal a ordonné la relaxe de M. C... par manque de témoignage et de preuves déterminantes. Monsieur le procureur précise tout de même que Mr C... avait déjà été condamné pour des faits similaires dans un autre département. Ce n'est pourtant pas les témoins visuels qui manquaient ce jour de Juillet 2016, identifiés par la vidéo surveillance. Au vu de cette décision, la municipalité devra prendre en charge la totalité de la remise en état de la voirie à cet endroit au détriment de projets bien plus importants. Les Boissillons sauront apprécier le manque de civisme de certains puisque ce sont leurs impôts qui permettront la remise en état des dégradations.

« Vandalisme au parc Loisirs »

Le Samedi 22 avril 2017 les nouveaux aménagements en bois du parc loisirs (ancien Stade) avaient été vandalisés : « Des morceaux de piquet, des trous béants, des panneaux brûlés etc.... »

Une plainte a été déposée auprès du procureur de la République. Une enquête a été menée sur les lieux avec relevés d'éléments pouvant confondre les auteurs.

À notre grand regret, le procureur a décidé de classer sans suite cette affaire pour des raisons de coût de l'analyse des éléments retrouvés sur le site. Une fois de plus, la remise en état se fera sur les fonds propres de la commune.



« Coupe d'arbres sans respect du code de l'environnement et des prescriptions de l'arrêté »

Le 13 septembre 2016, un procès-verbal suivi de la prise d'un arrêté ordonnant une interruption de travaux a été dressé à l'encontre de Monsieur P..... Le constat de non-respect du code forestier et des prescriptions faites pour l'abattage d'arbres a donné lieu à un dépôt de plainte. L'affaire est entre les mains du Procureur du Tribunal de Grande Instance d'Evry dont nous attendons le verdict. Une information sera faite dès que le jugement sera rendu.

...



Suivi des dossiers de dépôt de plaintes en cours d'instruction ou clos (Suite)

« Dépôt sauvage chemin des Sablons »

Des travaux ont été effectués dans une propriété du chemin des sablons, qui a ensuite été vendue. L'ancien propriétaire a laissé, sur le domaine public, des gravats et autres déchets liés aux travaux de rénovation. Une conciliation a été faite avec M.P.... pour qu'il retire ce dépôt « sauvage ». Après plusieurs négociations et aucun effet, une plainte a été déposée le 20 février 2017 auprès de la Gendarmerie et transmise au procureur de la République. Nous attendons la décision du tribunal et une information sera faite dans un prochain Echo Boissillon.

« Constructions Illégales et Déforestation »

Un Procès-verbal a été établi en date du 30 août 2016 après avoir constaté que les gérants du lieu en litige, M et Mme P... procédaient à la construction de chalets et à la mise en place de résidences mobiles sans respect des règles d'assainissement et en infraction avec le code de l'urbanisme puisqu'aucune demande de permis d'aménager n'a été effectuée en Mairie. De plus, dans le même temps, il a été procédé à l'abattage massif d'arbres qui aurait dû faire également l'objet d'une demande préalable auprès de nos services. Le terme de « déforestation » est tout à fait adapté à l'abattage qui a été effectué.

Les documents nécessaires ont été remis en main propre à la propriétaire des lieux Mme D... et malgré les différentes médiations (visite sur site, courriers, ...) et rappels à l'ordre, les infractions ont continué. Le dossier est aujourd'hui en cours d'instruction, et un signalement a été effectué auprès de Mme la Préfète. La suite sera communiquée dès qu'un retour des services de l'Etat sera fait.

La commune est très vigilante sur le respect des règles d'Urbanisme et d'environnement. La plupart des Boissillons qui sont rappelés à l'ordre sur le non-respect de ces règles, se remettent en conformité sans en passer par la voie juridique. Malheureusement ce n'est pas le cas de tout le monde et la municipalité doit faire valoir ce droit par des moyens plus drastiques.

S. SECHET

Répercussion sur notre vie quotidienne

La préfecture demande aux municipalités d'adapter la surveillance aux abords des établissements publics en limitant le stationnement devant les édifices et en renforçant la surveillance des écoles.



PLAN VIGIPIRATE
**renforcement des mesures
de sécurité et de vigilance**



Les communes sont concernées à plusieurs titres par la mise en œuvre du plan Vigipirate pour la protection de leurs installations, de leurs infrastructures et de leurs réseaux et pour la continuité des services publics dont elles ont la responsabilité.

La sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent sont soumis aux mêmes règles de vigilance de prévention et de protection.

Afin de respecter au mieux les consignes de ce plan Vigipirate, la municipalité a fait le choix de délocaliser la fête patronale qui devrait se dérouler de façon définitive au Parc Loisirs (Ancien Stade). Cette décision aura également l'avantage de rendre aux riverains de la rue des vallées et de la place de l'église, une certaine tranquillité pendant cette période de fête patronale.

S. SECHET

Démontage de l'aire de jeux de l'école maternelle

L'après-midi du samedi 31 mars était retenue pour le démontage de l'aire de jeux de l'école maternelle Niki de Saint Phalle. Ce projet nous tenait à cœur, au regard de l'état de la structure qui accusait le poids des années et l'exposition quotidienne aux intempéries, rendant son utilisation dangereuse pour nos enfants. Elle était de ce fait condamnée par de la rubalise depuis un certain temps et empêchait les élèves de profiter d'un espace de récréation plus important.

L'ensemble était ensuite entreposé sur la plateforme dédiée aux agents techniques en attendant d'être restaurée et placée à terme dans un autre endroit du village, pour le bonheur des plus petits.

Les travaux de rénovation de l'îlot maternel devraient débuter sur le deuxième semestre de cette année et accueillir en son sein une nouvelle aire de jeux plus conséquente.



F. AUCOULON



Permis vélo pour les CM2

Le vendredi 23 mars, des effectifs de la Brigade de Gendarmerie Motorisée d'Évry se déplaçaient sur l'école élémentaire Anne Frank. Le but de cette journée instructive et ludique portait sur l'obtention du permis vélo et concernait les élèves de CM2.

La matinée dédiée à la théorie, les enfants étaient sensibilisés sur le bon comportement à adopter pour circuler sans danger à vélo, avec les obligations liées au Code de la Route.



Une évaluation par un questionnaire achevait cette première partie de la formation. L'après-midi concernait le côté pratique. Un parcours de mobilité était installé sur le city stade, reproduisant certaines conditions réelles de circulation que seront amenés à rencontrer nos jeunes cyclistes. A l'issue de cette journée, nous constatons que les élèves s'étaient montrés attentifs et assidus, ils repartaient tous avec le permis vélo en poche.

F. AUCOULON

Une Classe numérique à Boissy-le-Cutté

Sur le budget 2018 (cf p4), la municipalité a prévu l'acquisition d'une 'classe numérique' pour permettre aux petits Boissillons du primaire de se familiariser un peu plus avec les nouvelles technologies.

Compte tenu de la nouveauté et du coût de ce genre d'équipement, il n'y aura pour le moment qu'une seule classe numérique sur la commune mise à la disposition des enseignantes du primaire.

Une classe numérique est constituée d'une part de matériel et d'autre part d'une suite logicielle.

Le matériel sélectionné par la municipalité se compose d'une valise de transport et de chargement des 15 tablettes 10" Android (Lenovo) qui seront utilisées par les enfants. Cet équipement se doit d'être mobile puisque chacune des classes du primaire pourra être amenée à l'utiliser si nécessaire. L'équipement comporte aussi une borne d'accès WiFi très haut débit (MilliBox Pocket) pour permettre à l'institutrice de télécharger sur les tablettes des enfants (y compris sans connexion internet) le contenu pédagogique qu'elle aura préalablement préparé sur son PC à partir du site internet du fournisseur de la suite logicielle.

A l'aide de cette suite logicielle MilliWeb, l'institutrice pourra, à partir de son PC, préparer ses supports de cours interactifs depuis n'importe quel lieu de travail (une connexion internet est nécessaire et suffisante) à base de contenu pédagogique proposé par le site MilliWeb ou à partir de ses propres sources. Elle pourra alors partager avec les élèves des vidéos, des photos, des textes ou des exercices tout en supervisant à distance les tablettes des enfants. Elle pourra visualiser ce que l'élève est en train de faire sur sa tablette et interagir avec lui en lui 'poussant' de l'information ou en lançant une activité à distance.

Si vous voulez en savoir plus : www.milliwab.fr.

JM DUMAZERT



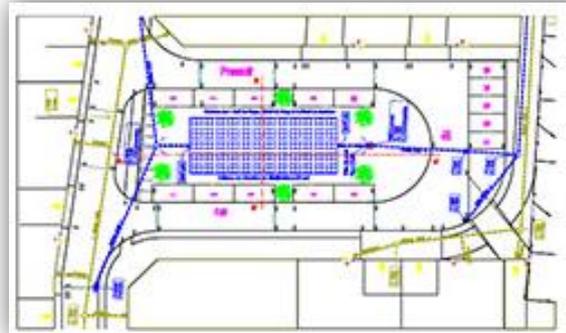
Nouveau lotissement : quelques précisions

Comme vous avez pu le constater depuis le dernier Echo Boissillon, le bassin de rétention à ciel ouvert du nouveau lotissement entre la rue des Vignes et la ruelle Godard a été enterré comme cela était prévu dans les plans initiaux du lotissement.

Certes tout n'est pas terminé puisqu'il faudra encore réaliser quelques plantations (6 arbres sont prévus au plan sur cette placette) et surtout aménager la placette pour qu'elle devienne un lieu de vie.

Il y a encore quelques aménagements en discussion avec Nexity (le lotisseur) pour sécuriser et finaliser deux ou trois points particuliers mais ces derniers travaux ne se mettront en place qu'une fois toutes les constructions réalisées, dans le cadre des finitions du lotissement.

Pour le moment, comme vous pourrez le constater de visu, les constructions avancent à bon train et certaines pourraient même être terminées avant l'été... de nouveaux petits Boissillons en perspective pour les futures rentrées des classes et un peu plus d'activité dans le village.



J.M. DUMAZERT

Bornes d'apport volontaire

Petite évolution sur la plateforme d'apport volontaire avec la suppression et le remplacement de la borne enterrée dédiée aux emballages et papiers par des bornes aériennes de nouvelle génération. Cette évolution répond au besoin de maintenir propre cette zone, car malheureusement nombres d'emballages et sacs d'ordures ménagères étaient laissés à même le sol.

Même si le fonctionnement de la trappe de cette borne était perfectible, cela n'est pas une raison pour de tels laisser-aller. Visuellement et du point de vue hygiène il est évident que ce genre de comportement est inacceptable. D'ailleurs le choix de ne pas implanter une borne pour ordures ménagères avait été fait pour éviter ces désagréments.

Afin de compléter le dispositif, une borne de nouvelle génération a également été mise en place pour le verre.

Depuis ces modifications, la capacité totale est augmentée mais surtout la zone est plus propre, à chacun d'entre nous de faire en sorte que cela continue !

J. ALLEAUME



Du nouveau sur les Eco-centres

Avec la fusion du Sictom et du Siredom, la carte d'accès aux éco-centres fournie par la commune vous permet d'accéder à un réseau de 25 éco-centres pour recycler vos déchets.

Plus d'information sur ce que vous pouvez y déposer et les quantités autorisées sur le site :

<http://www.siredom.com>

Réseau des éco-centres du Siredom

Attention
Jours fériés de mai

Mardi 8, jeudi 10 et lundi 21 mai les éco-centres habituellement ouverts ces jours de la semaine seront ouverts de 9h à 12h et fermés l'après-midi.

Le 1er mai, tous les éco-centres sont fermés

Retrouvez les horaires de vos éco-centres sur [siredom.com](http://www.siredom.com)



Rappel sur les informations données par le Siarce

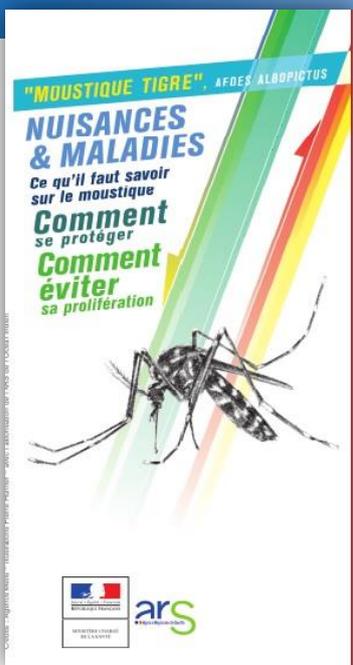
Suite à la réunion avec le Siarce de Février dernier, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter dans vos toilettes les lingettes et rouleaux de papier toilette dits biodégradables. Cela nuit au fonctionnement de la station d'épuration. En effet, ces produits ne sont biodégradables qu'à long terme et peuvent occasionner des dysfonctionnements de certains équipements de la station.

Plus d'informations sur http://www.siarce.fr/IMG/pdf/guide_des_bonnes_pratiques.pdf

(Liens vers le Guide des bonnes pratiques du Siarce disponible sur le site de la commune)

J.M. DUMAZERT





Information sur le moustique Tigre

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement naissante installée en France hexagonale depuis 1990.

Depuis, ce moustique n'a cessé d'étendre son territoire de colonisation du sud vers le nord. Au début des années 2000, celui-ci a été repéré en Île-de-France et y est maintenant installé dans la majorité des départements franciliens.

On considère que ce moustique est installé depuis environ trois ans en Essonne au regard des prospections mises en œuvre suite à des signalements citoyens et du contrôle du réseau de pièges pondoirs installés dans le département.

Le moustique Tigre est vecteur de maladies (arboviroses) telles que le Chikungunya, la Dengue ou le Zika. Cependant, une présence avérée de moustiques ne signifie pas une augmentation de cas de maladies, mais une augmentation du risque de circulation des virus.

Afin de lutter contre la dissémination de ces arboviroses, le Ministère en charge de la santé a élaboré un plan de lutte en cinq niveaux. Les deux premiers niveaux (0a ou b, 1) prennent en compte la surveillance entomologique (développement du moustique), alors que les niveaux 2 à 5 prennent en compte la surveillance épidémiologique (circulation du virus). Ce plan prévoit une vigilance renforcée en métropole du 1er Mai au 30 Novembre. Cela signifie que les pièges pondoirs sont surveillés à une fréquence plus élevée.

Le département de l'Essonne est en niveau 0b, ce qui signifie que le moustique est présent mais non actif. Pour information, les départements voisins des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne sont en niveau 1 depuis respectivement 2016 et 2018.

Afin de maintenir un niveau 0 et de prévenir une éventuelle expansion de la zone colonisée, un certain nombre de mesures citoyennes peuvent être mises en place. **La suppression de point d'eau stagnante**, afin de supprimer les sites pouvant devenir des gîtes larvaires mais aussi le développement du signalement citoyen via la plateforme internet **<http://www.signalement-moustique.fr/>** sont les deux mesures phares de prévention et de détection du moustique tigre.

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Pour plus d'information sur le sujet, vous pouvez télécharger la plaquette du gouvernement sur le sujet http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Depliant_moustique_2012.pdf ou vous rendre sur le site de la commune <http://www.boissy-le-cutte.fr/>.

JM DUMAZERT

Info urbanisme

Suite aux actions répétées de la mairie aidée de la Police Intercommunale et de la Gendarmerie Nationale, la parcelle sur la route de Longueville où avaient été entreposées des carcasses de voiture et des palettes a été nettoyée par son propriétaire qui s'est engagé à la maintenir propre et à respecter le règlement d'urbanisme de la commune (aucune activité commerciale sur cette parcelle).

Cela fait partie des décisions souvent mal acceptées à l'encontre de certains administrés qui ne respectent pas les règles de vie et les règlements qui régissent la commune mais nous resterons vigilants ...

JM DUMAZERT



Information Relais Assistants Maternels

9 bis rue de Bretagne, 91850 Bouray sur Juine
Tel : 01 60 82 62 53

Le Relais Assistants Maternels de la CCEJR vous propose plusieurs dates à retenir :

Jeudi 31 mai à 20h

Conférence « Entre souplesse et fermeté »

Pour les parents de jeunes enfants et les professionnels
Au relais 9 bis rue de Bretagne à Bouray sur Juine.
Inscriptions souhaitées au 01 60 82 62 53 (répondeur)



Jeudi 21 juin de 13h45 à 16h

« Futurs parents... bien s'informer avant l'arrivée de votre enfant ».

Temps d'échanges et d'information avec des professionnels de la CAF, de la PMI et des RAM.
Au Cosec avenue Foch à Etréchy.



Jeudi 5 juillet de 13h45 à 16h

Pour les parents de bébés qui ne marchent pas, « Bébé sur un tapis, la psychomotricité libre du jeune enfant »

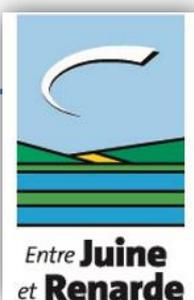
Temps d'échanges avec des professionnels, PMI et RAM
Au Cosec avenue Foch à Etréchy.



Pour toute recherche d'un mode d'accueil sur la CCEJR, vous pouvez contacter les animatrices du Relais Assistants Maternels entre Juine et Renarde

RAM1 Claire Gruel et Elisabeth Mahé au 01 60 82 62 03 (toutes communes CCEJR sauf Boissy sous St Yon, Lardy et Saint Yon)

RAM2 Olivia Bloc au 01 85 46 09 94



Le 2.0 de la CCEJR (www.Le2pointzero.com)

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous recherchez une aide ou des conseils sur des sujets aussi variés que vos vacances (mission Sac Ados), comment rédiger votre CV, préparer un entretien d'embauche, des infos sur les projets Erasmus, passer votre BAFA,... le 2.0 peut vous aider.

Rendez-vous sur le site www.Le2pointzero.com ou www.sixteen25ans.com pour plus d'information.



Quelques améliorations dans la communication

Pour faire suite à l'article sur les 'loupés de communication' du dernier Echo Boissillon où nous nous plaignions de quelques bévues de la CCEJR quant aux différentes parutions qu'elles avaient organisées, il faut maintenant savoir reconnaître les efforts et améliorations qui ont suivi.



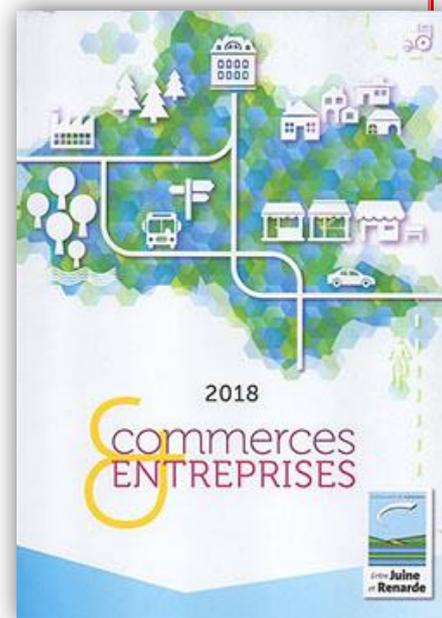
La distribution de la dernière édition (N°33 de Mars à Mai 2018) du magazine 'Entre Juine et Renarde' qui a eu lieu courant Mars a encore connu quelques ratés (et visiblement pas uniquement sur Boissy le Cutté). Le prestataire chargé de la distribution du magazine n'a pas parcouru toutes les rues de Boissy ! Cette édition du magazine contient un dossier 'Zoom sur' de 2 pages spécifique à Boissy le Cutté. Ce n'est pas que cela bouleversera le monde mais pour une fois qu'un dossier est dédié à Boissy, cela aurait été dommage que les Boissillons n'en profitent pas !

... Avec l'aide de la CCEJR, nous sommes donc parvenus à récupérer les exemplaires manquants (encore chez le prestataire) plus quelques dizaines d'autres pour vous les faire parvenir en même temps que cet Echo Boissillon ... en vous souhaitant une bonne lecture ! (un lien vers l'édition numérique du magazine sur le site de la CCEJR sera aussi rajouté au site <http://www.boissy-le-cutte.fr/>)

Enfin, il y a du nouveau aussi sur l'annuaire des entreprises de la Communauté de Communes réalisé par le 'Service Développement Economique et Emploi' (SD2E) de la CCEJR.

Suite aux remarques effectuées par de nombreuses communes quant à la première édition de cet annuaire, le SD2E a décidé de préparer une seconde édition qui devrait être diffusée toujours en 2018 en remplacement de cette première édition quelque peu décriée !

Cette fois, les communes ont été mises à contribution pour diffuser l'information de cette mise à jour via leur site internet respectif et même fournir la liste des entreprises déjà répertoriées sur les communes. Pour Boissy le Cutté, c'est la liste des entreprises du site internet (<http://www.boissy-le-cutte.fr/index.php/vie-economique-et-associative>) qui a été fournie au SD2E pour la future édition de l'annuaire des entreprises.



Au passage, si votre entreprise se situe sur Boissy et qu'elle ne fait pas partie de cette liste, vous pouvez toujours demander à la mairie qu'elle y soit rajoutée et prendre contact avec le S2DE (sd2e@ccejr.org ou 01.60.80.25.02) pour la faire rajouter dans une prochaine édition de cet annuaire !

Cet annuaire devrait très prochainement être mis en ligne sur le site de la CC (<http://www.entrejuineetrenarde.org/>) et toutes les entreprises de la CCEJR pourront demander gratuitement à y paraître. Pour l'instant, nous invitons toutes ces entreprises à se faire connaître auprès de la CCEJR en utilisant les informations données à cet effet à la fin de l'annuaire ou sur le site <http://www.boissy-le-cutte.fr/index.php/66-mise-a-jour-de-l-annuaire-des-entreprises-ccejr>.

J.M.DUMAZERT



Opération Tranquillité Vacances



Un petit rappel concernant l'opération Tranquillité Vacances.

Cette opération est active toute l'année et elle entraîne le passage de patrouilles de gendarmerie devant votre domicile pendant votre absence. Ce dispositif gratuit est l'un des outils mis à votre disposition dans le cadre de la lutte contre les cambriolages.

Un formulaire (disponible sur le site de la commune, rubrique 'Documents' puis 'Liens pratiques' ou en Gendarmerie) doit être complété et soit déposé directement à la brigade de GUIGNEVILLE soit envoyé par mail à la Gendarmerie à bta.guigneville-sur-essonne@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

JM DUMAZERT

ETAT CIVIL

Naissances :



DIONISIO DE ALMEIDA Artur
PEREIRA VIEIRA Dyllan Davi
GARAUD Noéline Brigitte Natacha

le 22 janvier 2018 à Etampes
le 18 février 2018 à Etampes
le 30 mars 2018 à Arpajon

Décès :



SAUGER Suzanne Juliette

le 28 février 2018 à Boissy le Cutté

URBANISME

Permis de Construire



FERREIRA Daniel
ANDRADE Renaud
AUDUREAU Steeven
DOS SANTOS Vivien
BONNETERRE Florian

Le Jardin des Vignes Lot 9
Le Jardin des Vignes Lot 5
Le Jardin des Vignes Lot 2
Le Jardin des Vignes Lot 7
Le Jardin des Vignes Lot 8

Modifications diverses
Réorganisation des façades du projet
Modifications diverses
Construction maison individuelle
Changement d'implantation d'habitation

Agenda :

Mardi 8 Mai	Commémoration à 10h30 dans la cour de la mairie.
Du 10 au 14 Mai	Fête patronale
Samedi 12 Mai	Défilé à 21h30 dans la cour de la mairie (distribution des lampions à 21h)
Samedi 2 Juin	Journée de l'environnement
Samedi 14 Juillet	Cérémonie à 10h30 dans la cour de la mairie
Samedi 14 Juillet	Feu d'artifice au Château de Mesnil (commune de Lardy).



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : SYLVIE SECHET, ALINE VAUTHIER, JURGEN ALLEAUME, FABRICE AUCOULON, MARCEL DUBOIS, J-MICHEL DUMAZERT.